



EMPURANY

PROCÈS VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2023

Présents : M. GLAIZOL Denis, M. COUTURIER Dominique, M. REGAL Philippe, Mme REGAL Chantal, Mme DESBOS Monique, M. DESCHAMPS Christophe, Mme BUFFAT-CHAPLLE Annie, M. GUILLOT Joël, M. MORFIN Marc, M. ANTOINE Keyne, Mme FAURE-BASSANO Corine.

Absents : M. MINODIER Florian, M. CHANAL Vincent, Mme CHANTIER Christiane, Mme MONTET Véronique.

Excusés : M. MINODIER Florian, M. CHANAL Vincent, Mme CHANTIER Christiane.

Secrétaire de séance : Mme FAURE-BASSANO Corine

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Convention pour déployer le réseau public de la fibre optique
- Déclassement voie communale -Chemin de Rompion (Délibération de principe)
- Appel à projet Fondation du Crédit Agricole - Rénovation de la tour médiévale
- Classement de parcelles dans le domaine public
- Questions diverses

1

20h46 : Monsieur le Maire ouvre la séance.

Approbation du PV de la séance du 26 mai à l'unanimité.

Délibération 029-2023 : CONVENTION POUR DEPLOYER LE RESEAU PUBLIC DE FIBRE OPTIQUE

Le Syndicat Mixte ADN assure actuellement, sous sa maîtrise d'ouvrage publique, la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique de fibre à la maison (FTTH) bi départemental de l'Ardèche et de la Drôme pour l'accès au très haut débit.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le Syndicat ADN, en tant que maître d'ouvrage, sollicite l'autorisation du propriétaire de pénétrer sur le domaine privé de celui-ci, afin de passer un câble de fibre optique en utilisant l'installation existante bénéficiant d'une servitude ou d'une convention de passage et en passant, le cas échéant, à proximité de cette installation en suivant au mieux son cheminement, et ce, dans le respect des règles de l'art.



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie@empurany.fr



La commune étant propriétaire de la parcelle cadastrée C0779 au lieu-dit « les chairias », une convention de passage doit être signée pour donner l'autorisation au Syndicat d'intervenir sur l'installation existante0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la proposition de conventionnement avec le Syndicat Mixte ADN,
- Autorise le maire à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre du projet d'ADN de déploiement de la fibre optique sur la parcelle C0779.

Délibération 030-2023 : Déclassement voie communale – délibération de principe

Monsieur le Maire présente la demande faite par la société AGROM, représentée par monsieur KLEIN, d'acquérir la partie de la voirie communale qui est située entre ses parcelles D457-D456 et D455. Il indique que la partie cédée ne portera préjudice à personne. La société AGROM étant propriétaire de toutes les parcelles aux alentours.

Les requérants prendront à leur charge la totalité des coûts impliqués par cette cession.

Avant d'entamer toute procédure, la société AGROM, souhaite qu'une délibération de principe leur soit accordée.

Monsieur le Maire soumet la proposition aux voix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le principe de déclassement et d'aliénation de la voie communale entre les parcelles D457-D456 et D455 au profit de la société AGROM
- Donne pouvoir à monsieur le maire pour signer tous documents nécessaires pour mener à bien les démarches nécessaires.

Délibération 031-2023 : Appel à projet Fondation du Crédit Agricole

Monsieur le Maire explique que la Fondation du Crédit Agricole – Pays de France agit pour préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel des territoires français. Elle soutient des projets aux côtés des caisses régionales et des filiales du Crédit Agricole.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier dans le cadre de la rénovation de la Tour Médiévale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

- De solliciter le concours de la Fondation du Crédit Agricole – Pays de France pour le projet de rénovation de la Tour Médiévale.
- De mandater le Maire pour mener à bien cette demande de subvention et d'encaisser cette dernière en cas d'attribution.



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.@empurany.fr



EMPURANY

Délibération 032-2023 : Classement des parcelles dans le domaine public

Monsieur le Maire le Maire rappelle que :

« Les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique »

Au lieu-dit « le petit l'homme », une partie de la voie communale a été omis lors de l'inscription au cadastre. Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer cette voie complètement dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide le classement dans la voirie communale d'utilité publique des parcelles B1892 – B1895 – B1899 et B1897.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

QUESTIONS DIVERSES

3

Restaurant du village : Monsieur le Maire explique que les locataires sont partis à la « cloche de bois » et ont volé certains équipements de cuisine dans leur « déménagement » partiel. La commune a porté plainte pour ce vol. Nous devons désormais nous mettre en rapport avec les assurances.

Goudronnage : Monsieur le Maire fait le point sur les goudronnages effectués.

Projet d'acquisition par la commune d'un bâtiment situé sur la parcelle 146.

Ce bâtiment est situé dans l'enceinte médiévale au cœur du village et correspond à l'une des parties du château. Cette acquisition permettrait à la commune d'en assurer la sauvegarde et d'en louer une ou toutes parties.

La maison est mitoyenne avec le bâtiment principal du fort, elle est actuellement constituée d'un rez-de-chaussée et d'un appartement en duplex situé à l'étage et desservi par un escalier. À l'étage, des travaux sont nécessaires (cage d'escalier, porte de transition entre la chambre du haut et l'espace bain, salle de bain à refaire, aménagement d'un espace buanderie et toiture et murs d'une pièce de 20 m2 environ, restée dans son jus). Cet appartement en duplex pourrait être loué, idéalement à un couple avec ou sans enfants. La partie basse pourrait être transformée en habitation, en bureau ou en espace d'expositions (à l'étude). La solution de l'espace d'exposition aurait l'avantage de permettre d'assurer une partie des animations culturelles exigées par une inscription au patrimoine. Par ailleurs, les frais de rénovation de cet espace pourraient être subventionnés dès lors qu'il devient propriété communale ouverte au public.



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie@empurany.fr



Le conseil municipal demande d'approfondir le projet : coût des travaux, montant du loyer, examen des différentes pistes d'utilisation.

Le blason de la commune : nous avons un petit souci d'éclairage du blason. Christophe Deschamps propose de faire différents essais d'éclairage en soirée.

TOUR DE TABLE :

Christophe :

- Essais à faire sur l'éclairage du blason.
- Changement de blocs néons dans la salle polyvalente. Dominique Couturier ira à Point P pour vérifier la disponibilité du matériel.

Dominique : RAS

Joël : a donné le bois pour réaliser les pieds des tables de pique-nique sur l'aire de loisirs.

Corine :

- A réalisé les photos de classe pour l'école et leur pochette.
- Le permis de construire pour la tour médiévale a été déposé. L'architecte travaille actuellement avec les experts techniques de la Fondation du Patrimoine pour finaliser le dossier de consultation des entreprises, en particulier toutes les finitions et détails de construction permettant la mise en conformité historique de la rénovation. Le DCE doit être remis fin septembre 2023.
- Une visite de préparation aura lieu le mercredi 26 juillet à 11h00 avec la société d'archéologie, mandatée par le préfet, afin de définir l'emplacement et l'organisation des sondages. La zone de fouille se situe au pied de la tour médiévale et rue du Fort.
- Nous avons déposé les dossiers d'inscription pour les collectes de dons auprès de la Fondation du Crédit Agricole et de la Fondation du Patrimoine.
- Les panneaux de l'exposition photos sur l'agriculture sont terminés. Trois d'entre eux doivent être récupérés chez l'imprimeur.
- Fête du 4 août. Suite à un raté de la poste, certains habitants n'ont pas reçu d'invitation. Nous avons dû récupérer les enveloppes non distribuées et poser des stickers pour prolonger le délai de réservation des plateaux repas.
- Fête du 4 août - Aide à la confection des plateaux dégustation : les membres du conseil désireux d'aider à la confection des plateaux sont attendus à 18h00 devant le local du comité des fêtes. Annie et Monique ont déjà proposé leur soutien.
- Préparation de la réunion publique qui aura lieu en septembre. Cette réunion aura pour objectif de présenter l'état d'avancement du projet de rénovation de la tour médiévale, une personne de l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine) viendra nous présenter la réglementation actuelle sur les façades et les toitures et nous exposera les règles et principes d'urbanisme liés à l'inscription au patrimoine.



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.@empurany.fr

Marc : demande si l'architecte de Vincent a déposé le permis de construire pour l'abri de matériels situé devant le local technique de la commune. Monsieur le maire confirme que le PC a été déposé et validé.

Keynes : RAS

Philippe : fait état des interventions sur le réseau d'eau et précise que ces opérations permettent d'améliorer le réseau et de poser de nouveaux compteurs.

- Cinq dossiers de demande de branchement sont en cours.
- En cours d'étude : fuite d'eau dans une maison secondaire (le Bouchet) les propriétaires seraient d'accord pour refaire l'installation à leurs frais. La commune assurerait juste la fourniture du matériel.
- Travaux branchement d'un compteur (la Johanna).
- Compteurs Grange de Rompion.
- Le devis pour la pompe à chlore a été signé
- Prévoir un rendez-vous avec Talas pour les joints sur le petit mur du cimetière, mur proche du blason.
- Les dégâts liés au vandalisme dans les toilettes ont été réparés.
- La première semaine d'août nous allons avoir la mini pelle pour l'entretien de la voirie.
- Reprise des branchements à Lara chez Madame Cathy Comte.

Monique : RAS

Annie : RAS

Chantal :

- Pose la question sur la gestion des gravats situés près des HLM.
- Nettoyage de l'herbe au cimetière. La commune a déjà désherbé mais les pluies abondantes cette année exige de renouveler l'opération.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h54.

La secrétaire de séance

Corine FAURE-BASSANO



le Maire

Denis GLAIZOL



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.@empurany.fr